

1



La collectivité reçoit le **tableau recensant les agents pouvant bénéficier d'un avancement de grade au titre de l'année 2023**

ATTENTION Le tableau des agents promouvables adressé par le CDG **ne tient pas compte des conditions de création des grades liées aux seuils démographiques** (ex : Attaché principal ou hors classe, ingénieur principal etc...) **ou autres critères tels que le type d'établissement ou la taille du service** (se reporter aux dispositions prévues par les statuts particuliers)

2

- La collectivité fixe **les ratios de promotion** (L522-27 du CGFP)
- **ACTE** : délibération du conseil après avis du CST

▶ [Modèle délibération](#)

▶ [Lien saisine CST](#)

3

- La collectivité établit les **Lignes directrices de gestion**
- **ACTE** : document adoptant les LDG après avis du CST

▶ [En savoir plus](#)

▶ [Lien saisine CST](#)

▶ [Modèle de trame LDG](#)

4

La collectivité sélectionne les agents promouvables à inscrire au tableau d'avancement en tenant compte :

- Des lignes directrices de gestion
- De la part respective homme/femme
- Le cas échéant, de la réussite à un examen professionnel (voir conditions sur le tableau de recensement)

ATTENTION

Vos lignes directrices n'ont pas été établies → **Aucun avancement de grade ne peut avoir lieu** →
Contacter le service gestion des carrières
service.carrieres@cdg72.fr

5



La collectivité procède à **l'inscription des agents au tableau d'avancement**

- **ACTE** : arrêté à transmettre au CDG pour publication
- **ATTENTION** : les nominations auront lieu dans l'ordre du tableau

▶ [Modèle d'arrêté](#)

6

La collectivité doit **vérifier qu'un emploi correspondant au nouveau grade de l'agent est vacant au tableau des effectifs :**

- ✓ Si cet emploi existe : passer à l'étape 7
- ✓ Si pas d'emploi vacant : **ACTE** prévoir délibération du conseil

▶ [Modèle de délibération](#)

7

- La collectivité **nomme les agents dans l'ordre du tableau** (L 522-28 du CGFP) au vu :
 - des ratios de promotion
 - de l'existence de postes vacants au tableau des effectifs
- La collectivité demande la préparation de **l'arrêté de nomination** au CDG

▶ [formulaire de demande de préparation d'arrêté d'avancement](#)